



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 1^{er} juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi premier juin, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 27/05/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 18 Magali SAINT, Valérie DESQUESNE, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Edith ABDESLAM, Sonia ROTROU, Nadège GONÇALVES, Alain DESMEULLES, François FAUVEL, Philippe NATIVELLE, Thierry DODARD, Dominique DEBISE, Marie-Claude RABASSE, Benjamin TIXIER, Jean-Louis GARBY, Jean-Luc BOUILLON, Valérie RUAUX, Eva SIX
Votants : 19 Jean-Paul LELOUTRE donne pouvoir à Sonia ROTROU
Absent excusé : 1 Jean-Paul LELOUTRE
Secrétaire de séance : Valérie DESQUESNE

Objet : Remboursement de frais – agent communal suite à une visite médicale

Entendu l'exposé de Madame la Maire qui demande la prise en charge par la commune des frais de visite médicale pour un total de 30€ d'un agent communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour) :

- Décide de rembourser les frais de visite médicale pour un total de 30€ à Madame Sylvaine LAUNAY, agent communal dans le cadre de la procédure de renouvellement de son temps partiel thérapeutique.
- Autorise Madame la maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour extrait conforme
La Maire,
M. SAINT



La secrétaire,
V. DESQUESNE



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20260601-COM2026-6-14-14-DE
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026